

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE**

Séance publique du Vendredi 26 mars 2026

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 23 mars 2026

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de présents au vote : 15

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de procurations : 04

Membres présents :

Ludovic PROISY	Charline DECARNIN	Séverine DEPRIECK
Christelle DELEPLACE	Patricia WATELAR	Franck PERRAULT
Fabrice VAN BELLE	Pascal CARPENTIER	Alexandre HERLIN
Judith TERNIER	Catherine BRULIN	Clémentine RIOU
Yves MARTIN	Patrick THIEFFRY	
Isabelle CANDELIER		

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration :

Olivier **MORVAN** ayant donné procuration à Fabrice **VAN BELLE**
Jorge **CORREIA DOS SANTOS** ayant donné procuration à Ludovic **PROISY**
Charline **BERTHE** ayant donné procuration à Charline **DECARNIN**
Maurice **VANDEWALLE** ayant donné procuration à Judith **TERNIER**

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

\

Membre(s) absent(s) :

\

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV21A_20260326

Vote des subventions communales pour l'année 2026

M. Le Maire RAPPELLE le caractère essentiel du tissu associatif dans l'accès à la culture, au sport et aux loisirs.

La commune accompagne les associations via notamment la possibilité de louer gratuitement une salle municipale pour leur manifestation et/ou réunions et apporte également son soutien financier pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

En 2026, la commune entend poursuivre son soutien au monde associatif sur des bases identiques à celles des années précédentes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2026
Reçu en préfecture le 04/04/2026
Publié le
ID : 059-215906090-20260326-VDV21A_20260326-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les demandes de subvention présentées par les différentes associations ;

Considérant l'importance du sport, de la culture et des loisirs sur la commune ;

Les demandes de subventions ont été étudiées et s'établissent comme suit :

Entente pongiste Templemars-Vendeville - EPTV	0,00 €
Association Œnologie & Culture - AOC	250,00 €
UNC section 409 Templemars / Vendeville	300,00 €
AS Club Basket Wattignies / Templemars - ASWT	360,00 €
Club de Loisirs de Vendeville	400,00 €
Vendeville Randonnée Pédestre - VRP	400,00 €
Association des Parents d'Élèves - APE	500,00 €
Templemars Karaté club - TKC	700,00 €
Tennis club de Templemars - TCT	720,00 €
Justeaurcorps Vendeville	800,00 €
Entente Cycliste Faches-Thumesnil Ronchin - ECFTR	860,00 €
Judo club Templemars / Vendeville - JCTV	1 900,00 €
Football club de Templemars / Vendeville - FCTV	2 420,00 €
TOTAL	9 610,00 €

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de :

- APPROUVER le versement des subventions de fonctionnement telles que figurant ci-dessus
- AUTORISER M. Le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2026
- INSCRIRE la dépense au chapitre 65 - article 65748 du Budget Primitif 2026.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le versement des subventions de fonctionnement telles que figurant ci-dessus
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2026
- **D'INSCRIRE** la dépense au chapitre 65 - article 65748 du Budget Primitif 2026.

SCRUTIN	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
----------------	------------------	--------------------	------------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord

Le secrétaire de séance


Charline DECARNIN

Le Maire


Ludovic PROISY